

NOUVEAU

+



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Les déchets non recyclables

Principalement les restes de repas (épluchures, fruits et légumes abîmés, pots de yaourt, bouteilles d'huile végétale, emballages plastiques, boîtes en carton sales, barquettes en polystyrène, vaisselle cassée...).

Je suis parti de ces deux consignes de tri différentes.

La première est en vigueur dans la CCYN, elle illustre l'extension des consignes de tri qu'expérimente la CCYN depuis 2016.

La seconde est une capture d'écran du site de la MEL. On y voit que les emballages plastiques – particulièrement inconvenients – ne sont pas recyclés.